

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE**

Séance du 25 février 2008

CP 08/02-15

**MISE EN ŒUVRE DE LA DELEGATION DE COMPETENCE DANS
LE DOMAINE DES AIDES A LA PIERRE
Programmation 2007**

La loi du 13 août 2004, relative aux libertés et responsabilités locales, a organisé, en ses articles 61 à 65, le **transfert** ou la **délégation** vers les collectivités locales de compétences incombant antérieurement à l'Etat dans le domaine de **l'aide à la personne**, transférée au 1^{er} janvier 2005, et **l'aide à la pierre** déléguée au 1^{er} janvier 2006.

S'agissant de **l'aide à la pierre**, notre Assemblée, par délibération successives des 24 mars et 15 novembre 2005, a décidé d'exercer **cette délégation** et a approuvé les conditions de sa mise en œuvre par l'adoption de trois conventions avec l'Etat, signées le 27 janvier 2006 :

- convention de délégation,
- convention de mise à disposition des services,
- convention avec l'ANAH pour les logements privés conventionnés.

Lors du vote du budget primitif 2007 le Conseil Général a retenu une programmation prévisionnelle concernant le parc social public, dont il convient aujourd'hui, conformément à la procédure adoptée, de rendre compte devant la Commission Permanente.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de vous soumettre aujourd'hui pour approbation, sous forme de tableau, la liste des opérations ayant fait l'objet d'une décision favorable au titre de la programmation 2007, après avis favorable de la **Commission Habitat du Conseil Général en date du 11 janvier 2008**, étant entendu qu'il en résulte l'affectation définitive au Conseil Général de Tarn et Garonne, d'une enveloppe de crédits de l'Etat de **657 490 €** dont 627 490 € affectés au financement de l'aide à la pierre.

Les crédits de paiement relatifs à l'autorisation de programme 2007 seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

- organismes publics : article 2041787 sous fonction 72
- organismes privés : article 204254 sous fonction 72
- PALULOS communales : article 2041438 sous fonction 72

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil général du 1^{er} avril 2004 portant délégation d'attributions à la Commission permanente,

Vu la loi du 13 août 2004 organisant, en ses articles 61 à 65, le transfert ou la délégation vers les collectivités locales de compétences incombant antérieurement à l'Etat dans le domaine de l'aide à la personne, transférée au 1^{er} janvier 2005, et l'aide à la pierre déléguée au 1^{er} janvier 2006,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 1er mars 2007 retenant une programmation prévisionnelle concernant le parc social public,

Vu l'avis favorable de la Commission habitat réunie le 11 janvier 2008,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, conformément à la délibération susvisée du 1er mars 2007, la liste des opérations telle qu'annexée relative au parc social public dans le cadre de la mise en oeuvre de la délégation de compétence dans le domaine des aides à la pierre ;
- Précise que les crédits correspondants seront prélevés ainsi :
 - organismes publics : article 2041787 sous fonction 72 : 286 898,38 €
 - organismes privés : article 204254 sous fonction 72 : 220 400 €
 - PALULOS communales : article 2041438 sous fonction 72 : 19 440 €

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Opérateurs	Communes	Opérations	N° PROGOS	PLUS		PLAI		PLS	PALULOS	Réhabilitation HLM	SUBVENTIONS
				Neuf	AA	Neuf	AA				
TGH	Lacourt St Pierre	Rue du Canal	LOG00222		2						4 400 €
TGH	ST Etienne de Tulmont	Les logis de la Seyne	LOG00217	6							13 200 €
TGH	Réalville	RD 820	LOG00208		4						8 800 €
TGH	Négrepelisse	La Coujoune	LOG00207							16	48 898,38 €
TGH	Castelsarrasin	Cassenel	LOG00212							74	85 000 €
EPHAD	Larrazet	Résidence la Barbacane						38			
TOTAL ORGANISMES PUBLICS APPB Article 204 1787 sous fonction 72				31	34		1	38		90	286 898,38 €
ERILIA	Monteils	Village	LOG00218	20		2					64 000 €
PROMOLOGIS	Grisolles	Rue François Faugères	LOG00214				5				50 000 €

Opérateurs	Communes	Opérations	N° PROGOS	PLUS		PLAI		PLS	PALULOS	Réhabilitation HLM	SUBVENTIONS
				Neuf	AA	Neuf	AA				
PROMOLOGIS	Caussade	Route de Saint Cirq	LOG00204	12							26 400 €
COLOMIERS HABITAT	Monclar de Quercy	Boulevard des écoles	LOG00220	20							80 000 €
SCI AIT DAMOU	Campsas	Lotissement le clos de l'école						4			
TOTAL AUTRES ORGANISMES APPR Article 204 254 sous fonction 72				52		2	5	4			220 400 €
PERVILLE	Perville	Au bourg	LOG00213						2		6 480 €
BARDIGUES	Bardigues	Au bourg	LOG00219						4		12 960 €
TOTAL PALULOS Communales APCO Article 204 1438 sous fonction 72											19 440 €
TOTAUX				83	34	2	6	42	6	90	526 738,38 €

Le Président,